

## **SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 00-09**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni le 10 novembre 2000 dans le cadre d'une téléconférence. M<sup>me</sup> Veronique Deli, du Mexique, présidait la séance, en remplacement de M. José Luis Samaniego, alors que M<sup>me</sup> Christine Guay et M. William Nitze représentaient respectivement le Canada et les États-Unis. M<sup>me</sup> Regina Barba représentait le Comité consultatif public mixte (CCPM) et la directrice exécutive de la CNACE, M<sup>me</sup> Janine Ferretti, représentait le Secrétariat. Le secrétaire du Conseil, M. Cristóbal Vignal, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat participaient également à cette séance.

#### **Point 1 Adoption de l'ordre du jour**

Les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour adopté figure à l'annexe A.

#### **Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive**

La directrice exécutive, prenant en compte les grands progrès accomplis par le Comité permanent général (CPG) pour approuver préliminairement le plan de programme et de budget pour 2001 à 2003, félicite les membres de ce dernier ainsi que le personnel du Secrétariat pour la qualité de leur travail. Elle saisit également l'occasion pour inciter les Parties à prendre une décision avant la fin de l'année au sujet de la communication n° 98-006 (*Grupo Ecológico Manglar*).

#### **Point 3 Compte rendu de la représentante du CCPM**

La représentante du CCPM apprécie le fait que le plan de programme pour 2001 à 2003 ait été approuvé aussi rapidement, et mentionne que cette réalisation est un pas dans la bonne direction en matière de continuité. Elle se dit également confiante que les futurs membres du Conseil auront la possibilité d'adapter le programme.

#### **Point 4 Adoption de comptes rendus sommaires**

Ce point est reporté à la prochaine session.

#### **Point 5 Projet de plan de programme pour 2001 à 2003**

Suite à l'approbation préliminaire, par le CPG, du plan de programme pour 2001 à 2003, trois questions en suspens sont soumises à l'examen des représentants suppléants pour fin d'approbation.

Ils approuvent tout d'abord la proposition des États-Unis concernant le mandat du groupe de travail qui sera constitué dans le cadre du projet 2.1.1, *Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord*. Ils approuvent ensuite le projet et s'entendent, en principe, quant à la création de ce groupe de travail. Toutefois, ils conviennent que les experts du domaine doivent discuter plus avant de la structure et du mandat du groupe de travail avant sa création. Enfin, ils donnent leur accord au projet 3.2.1, *Gestion rationnelle des produits chimiques*, ainsi qu'à l'énoncé du projet 4.2.4, *Systèmes de gestion de l'environnement favorisant la conformité aux lois et la performance environnementale*.

**Point 6 Articles 14 et 15 de l'ANACDE**

L'examen de ce point est reporté à la prochaine session.

**Point 7 Questions administratives**

L'examen de ce point est reporté à la prochaine session.

**Point 8 Affectation du solde impayé de l'exercice 1998 de la CNACE**

L'examen de ce point est reporté à la prochaine session.

**Point 9 Rapport sur l'état de l'environnement**

L'examen de ce point est reporté à la prochaine session.

**Point 10 Autres questions**

Aucune question ne fait l'objet d'un examen sous ce point.

**Point 11 Prochaine session des représentants suppléants**

Les Parties conviennent qu'il est important que les représentants suppléants tiennent une autre session le plus tôt possible afin de régler les questions en suspens.

**Point 12 Levée de la séance**

La présidente lève la séance.

**ORDRE DU JOUR  
DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N<sup>o</sup> 00-09**

Tenue dans le cadre d'une téléconférence le vendredi, 10 novembre 2000  
de 12 h 00 à 15 h 00

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive
- Point 3 Compte rendu de la représentante du CCPC
- Point 4 Adoption des comptes rendus sommaires
- Point 5 Plan de programme et de budget pour 2001 et 2003
- Point 6 Articles 14 et 15 de l'ANACDE
- Point 7 Questions administratives
- Point 8 Rapport sur l'état de l'environnement
- Point 9 Autres questions
- Point 10 Prochaines sessions des représentants suppléants
- Point 11 Levée de la séance

Note :

Comme le but premier de cette session consiste à adopter le plan de programme pour 2001 et 2003, les points traitant des articles 14 et 15, du rapport sur l'état de l'environnement et des questions administratives ne seront discutés que si le temps le permet.



## **Point 5          Projet de Plan de programme et de budget pour 2001 à 2003**

Les représentants suppléants sont censés examiner et approuver, le cas échéant, le projet de plan de programme et de budget pour 2001 à 2003. La discussion portera principalement sur les projets suivants :

- *2.1.1 : Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Le Secrétariat doit remanier la description du projet et grouper ce dernier avec 2.2.1 Conservation de la biodiversité nord-américaine dans des régions d'intérêt prioritaire et 2.2.2 Surveillance des écosystèmes.*
- 3.1.2 : Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord
- 3.4.2 : La santé des enfants et l'environnement
- Équilibrage du budget et analyse des propositions d'allocations budgétaires

### **DOCUMENTS :**

- a) Descriptions révisées des projets
- b) État d'avancement des programmes pour la période de janvier à juin 2000
- c) Rapport financier pour les trois mois terminés le 30 juin 2000
- d) Aperçu du Programme de travail pour 2001 et 2002
- e) Note de service de la Directrice exécutive au Conseil en date du 15 mai 2000 au sujet du Programme de travail pour 2001 et 2002
- f) Note de service de la Directrice exécutive au Conseil en date du 19 octobre 2000 au sujet du processus d'approbation du Programme de travail pour 2001 et 2002
- g) Chemin critique pour le parachèvement du Plan de programme 2001-2002

## **Point 6          Articles 14 et 15 de l'ANACDE :**

### **Point 6.1          Communication SEM-98-006 : Grupo Ecológico "Manglar"**

Conformément au paragraphe 10.2 des Lignes directrices, le Secrétariat a informé le Conseil, le 4 août 2000 qu'il estime que la communication 98-006 justifie la constitution d'un dossier factuel. Aux termes du paragraphe 15(2) de l'ANACDE, le Conseil, par un vote des deux tiers, peut donner instruction au Secrétariat de constituer un tel dossier.

### **DOCUMENT :**

- a) Détermination en vertu de l'article 15, en date du 4 août 2000

## **Point 6.2      Communication n° 97-006 : Friends of the Oldman River**

Conformément à la résolution du Conseil n° 00-02, et considérant que le seul cas exposé dans la communication, à savoir le projet de chemin forestier de la société *Sunpine Forest Products*, faisait l'objet d'une procédure intérieure au Canada, le 16 mai 2000 le Conseil a décidé de reporter l'étude de la détermination du Secrétariat, en date du 19 juillet 2000, selon laquelle la communication n° 97-006 justifie la constitution d'un dossier factuel. Comme suite au refus par la Cour suprême du Canada de la demande de pourvoi présentée par *The Friends of the West Country* d'en appeler du jugement dans cette affaire, le Conseil est censé examiner l'état actuel de la communication.

### **DOCUMENT :**

- a) Détermination en vertu de l'article 15, en date du 4 août 2000
- b) Résolution du Conseil 00-02 en date du 16 mai 2000
- c) Lettre de The Friends of the Oldman River à la CCE en date du 3 octobre 2000
- d) Lettre de Norine Smith à Janine Ferretti en date du 3 octobre 2000

## **Point 7      Questions administratives**

### **Point 7.1    Affectation du solde impayé de l'exercice 1998 de la CCE**

Comme suite à la session 00-07 des représentants suppléants, le Canada est censé proposer un moyen de résoudre la question relative à l'affectation du solde impayé de l'exercice 1998 de la CCE.

### **DOCUMENT(S) :**

- a) Note de service explicative de Riccardo Embriaco au Comité général permanent en date du 1<sup>er</sup> août 2000
- b) Note de service de la directrice exécutive au Conseil en date du 24 juillet 2000 au sujet des résultats financiers pour les exercices 1997 et 1998

### **Point 7.2    Version espagnole des règles de la CCE**

Les représentants suppléants sont censés adopter la version espagnole des règles de la CCE ainsi les modifications linguistiques nécessaires aux versions anglaise et française.

### **DOCUMENTS :**

- a)      Version révisée des Règles de procédures du Conseil (à distribuer)
- b)      Version révisée des Règles du CCPM (à distribuer)
- c)      Version révisée des Règles financières (à distribuer)
- d)      Version révisée des Règles d'emploi (à distribuer)

### **Point 8 Rapport sur l'état de l'environnement**

Les représentants suppléants sont censés discuter de la publication du rapport sur l'état de l'environnement.

DOCUMENTS : Aucun

### **Point 9 Autres questions**

Au moment d'établir le présent ordre du jour, aucune question ne faisait l'objet de discussion sous ce point.

DOCUMENT : Aucun

### **Point 10 Prochaines sessions des représentants suppléants**

Les représentants suppléants sont censés confirmer la date de leur prochaine session.

DOCUMENT :

- Projet de calendrier des sessions des représentants suppléants C/C.01/99-11/PLAN/01/Rev.13

### **Point 11 Levée de la séance**

Le président est invité à lever la séance.